

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | |
|------------------------------|--|
| Identification du produit | Poussière de bois |
| Autre moyen d'identification | |
| Numéro FDS | 251-TIM-F |
| Utilisation recommandée | Particules granulaires de bois créées par sciage et usinage. |
| Restrictions recommandées | Aucun connu. |

Informations du fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Clients de Timber Specialties Limited

Nom de l'entreprise

Adresse

Numéro de téléphone

Courriel

Personne contact

Numéro de téléphone d'urgence

2. Identification du ou des dangers

| | | |
|-----------------------|------------------------------|--------------|
| Dangers physiques | Poussières combustibles | Catégorie 1 |
| Dangers pour la santé | Cancérogénicité (inhalation) | Catégorie 1A |

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Peut causer le cancer par inhalation. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.

Mise en garde

Prévention

Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation (voir la Section 16). Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Bien se laver après manipulation. Porter des gants de protection/vêtements de protection/ protection oculaire/protection du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Prévenir l'accumulation de poussière pour minimiser les risques d'explosion. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Réponse

En cas d'exposition ou de préoccupation : Consulter un médecin. En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, de la mousse ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

Élimination

Éliminer conformément aux réglementations municipales, régionales, provinciales, nationales ou internationales.

Autres dangers

Aucun connu.

Information supplémentaire

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Nom chimique | Numéro CAS | % |
|-------------------|------------|-----|
| Poussière de bois | S.O. | 100 |

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la personne à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Certaines espèces peuvent causer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes semblables à ceux de l'asthme chez les personnes sensibilisées.

| | |
|--|--|
| Contact cutané | Rincer à l'eau savonneuse. Obtenir de l'aide médicale si une irritation se développe et persiste. Un contact prolongé avec la poussière de bois peut causer une irritation de la peau. Certaines espèces de bois peuvent causer des dermatites ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées. En cas de rashes, de lésions ou d'autres problèmes cutanés : Obtenir de l'aide médicale et apporter ces instructions. |
| Contact avec les yeux | Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et bien écarter les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. |
| Ingestion | Rincer la bouche à fond si de la poussière est avalé. Obtenir de l'aide médicale si toute gêne continue. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | La poussière peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre irritation, rougeur, égratignures de la cornée et larmolement. Peut causer de la sécheresse nasale, de l'irritation et de la mucostase. Toux, respiration sifflante, étternuements, sinusite. Peut causer des troubles cutanés semblables à l'eczéma (dermatite). La poussière de bois traité ou non traité en suspension dans l'air peut causer une irritation du nez, de la gorge ou des poumons et d'autres effets respiratoires. |
| Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Traiter selon les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés. |
| Information générale | S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--|---|
| Moyen d'extinction approprié | Dioxyde de carbone, mousse régulière, poudre chimique sèche, pulvérisation d'eau ou brouillard d'eau. Appliquer soigneusement le moyen d'extinction pour éviter de créer de la poussière en suspension dans l'air. |
| Moyen d'extinction inapproprié | Ne pas utiliser de jet d'eau, car cela peut causer la propagation de l'incendie. |
| Dangers spécifiques découlant du produit chimique | Danger d'explosion : Selon la teneur en humidité et, plus important encore, le diamètre des particules et la concentration dans l'air, la poussière de bois dans une zone confinée peut exploser en présence d'une source d'inflammation. La poussière de bois peut également exploser (combustion sans détonation comme une explosion) si elle est enflammée dans une zone ouverte ou mal confinée. Une concentration dans l'air de 40 grammes (40 000 mg) de poussière par mètre cube d'air est souvent utilisée comme LIE pour les poussières de bois. Se référer aux normes NFPA 654 et 664 pour plus d'informations. |
| Équipement de protection spéciale et précautions à prendre par les pompiers | En cas d'incendie, l'utilisation d'un appareil respiratoire autonome et le port de vêtements de protection intégrale sont requis. |
| Équipement/instructions de lutte contre l'incendie | En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| Méthodes spécifiques | Utiliser les procédures normalisées de lutte contre les incendies et envisager les dangers liés aux autres substances concernées. |
| Dangers d'incendie généraux | Les particules fines peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. |

6. Mesures en cas de rejet accidentel

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Éliminer toutes les sources d'inflammation (ne pas fumer, n'utiliser aucune fusée éclairante, étincelle ou flamme dans la zone immédiate). Éviter de générer et de répandre de la poussière. Éviter d'inhaler la poussière. Prévoir une aération suffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). |
| Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage | Balayer ou aspirer le déversement et recueillir dans un contenant approprié pour l'élimination. Si ce n'est pas possible, humidifier doucement la poussière avant de la ramasser à l'aide d'une pelle, d'un balai ou autre. Les contenants doivent être étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13. |
| Précautions environnementales | Éviter de déverser dans les égouts, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. |

7. Manipulation et entreposage

| | |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans dangers | Lire la FS avant utilisation. Éviter de respirer la poussière de manière prolongée ou répétée. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas fumer. L'entretien ménager courant devrait être institué pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Éviter le rejet dans l'environnement. |
|---|--|

Conditions d'un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'inflammation. Entreposer loin des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

É.-U. Valeurs limites d'exposition selon l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------------|------|---------|---------------------|
| Poussière de bois (CAS S.O.) | MPT | 1 mg/m3 | Fraction inhalable. |

Canada. LEMT de l'Alberta (Occupational Health & Safety Code, Horaire 1, Tableau 2)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------------|------|-----------|-------------------|
| Poussière de bois (CAS S.O.) | MPT | 0,5 mg/m3 | Poussière totale. |

Canada. LEMT de la Colombie-Britannique. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, comme amendé)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------------|------|---------|------------|
| Poussière de bois (CAS S.O.) | MPT | 1 mg/m3 | Poussière. |

Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------------|------|----------|------------|
| Poussière de bois (CAS S.O.) | LECT | 10 mg/m3 | Poussière. |
| | MPT | 1 mg/m3 | Poussière. |

Canada. LEMT du Québec. (Ministère du travail - Réglementation respectant la qualité de l'environnement de travail)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------------|------|-----------|------------|
| Poussière de bois (CAS S.O.) | MPT | 2,5 mg/m3 | Poussière. |

Valeurs limites biologiques Pas de limites biologiques notées pour ce ou ces ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Une bonne ventilation générale devrait être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité avec volets latéraux ou des lunettes de protection lors du sciage ou de la coupe.

Protection cutanée

Protection des mains Lors de la manipulation du bois, porter des gants en cuir ou en tissu.

Autre Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des chaussures à bout fermé lors de la manipulation du bois.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un masque anti-poussière lors du sciage ou du ponçage du bois. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

Risques thermiques Porter une tenue de protection thermique lorsque nécessaire.

Considérations générales d'hygiène Respecter les exigences en matière de surveillance médicale. Appliquer en tout temps les bonnes mesures d'hygiène personnelle comme se laver les mains après la manipulation du matériel, avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou d'aller à la toilette.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Solide.
Forme Solide. Copeaux. Poussière.
Couleur Varie.

Odeur Odeur de bois.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Sans objet.

Point de fusion/point de congélation Sans objet.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Sans objet.

Point d'éclair Non disponible.

| | |
|--|-------------------------------|
| Taux d'évaporation | Sans objet. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Poussière combustible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | |
| Limite d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite supérieure d'inflammabilité (%) | Non disponible. |
| Pression de vapeur | Sans objet. |
| Densité de vapeur | Sans objet. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (eau) | Hautement insoluble. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | 204 - 260 °C (399,2 - 500 °F) |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Sans objet. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| Réactivité | Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | Le produit est stable dans les conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les matériaux non compatibles. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. |
| Matériaux incompatibles | Agents oxydants. Huiles siccatives. |
| Produits de décomposition dangereux | Lors de la combustion : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Aldéhydes aliphatiques. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). |

11. Information toxicologique

Information sur les voies d'exposition probables

| | |
|---|---|
| Inhalation | La poussière de bois est irritante pour le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou répétée de poussières de bois peut causer une irritation respiratoire, des bronchites récurrentes et des rhumes prolongés. Certaines espèces peuvent causer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes semblables à ceux de l'asthme chez les personnes sensibilisées. Il a été signalé que l'exposition prolongée aux poussières de bois par inhalation est associée au cancer du nez et du paranasal. |
| Contact cutané | La manipulation peut causer des échardes. Un contact prolongé avec la poussière de bois peut causer une irritation de la peau. Certaines espèces de bois peuvent causer des dermatites ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées. |
| Contact avec les yeux | La poussière peut irriter les yeux. |
| Ingestion | Peu probable, en raison de la forme du produit. Par contre, l'ingestion de poussières générées pendant les opérations de travail peut provoquer des nausées et des vomissements. Certaines essences de bois et leurs poussières peuvent contenir des toxines naturelles qui peuvent avoir des effets néfastes chez l'humain. |
| Symptômes associés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Poussière de bois : Peut causer de la sécheresse nasale, de l'irritation et de la mucostase. Des cas de toux, de respiration sifflante, d'éternuements, de sinusite et de rhumes prolongés ont également été signalés. Selon l'espèce de bois, la poussière peut provoquer une sensibilisation ou une irritation des voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre l'irritation, la rougeur, les égratignures de la cornée et les déchirures. Peut causer des troubles cutanés semblables à l'eczéma (dermatite). La poussière de bois traité ou non traité peut causer une irritation du nez, de la gorge ou des poumons et d'autres effets respiratoires. |

Information sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | La toxicité aiguë n'est pas anticipée. |
| Corrosion/irritation cutanée | La poussière peut irriter la peau. |
| Lésion oculaire grave/irritation aux yeux | La poussière peut irriter les yeux. |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation ACGIH

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisation cutanée. Sensibilisation respiratoire.

Canada - Danger des LEMT du Manitoba : Sensibilisation cutanée

Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisation cutanée

Canada - Danger des LEMT du Manitoba : Sensibilisation respiratoire

Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisation respiratoire

Canada - Données des dangers des LEMT de la Saskatchewan : Sensibilisant

Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisant

Sensibilisation respiratoire

L'exposition aux poussières de bois peut entraîner une hypersensibilité.

Sensibilisation cutanée

L'exposition à la poussière de bois peut entraîner le développement d'une dermatite de contact. La dermatite irritante primaire résultant du contact de la peau avec les poussières de bois se compose d'érythème, d'ampoules et parfois d'érosion et d'infections secondaires.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible n'indique que les composants de ce produit présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

Peut causer le cancer par inhalation. Cette classification est basée sur une incidence accrue de cancers nasaux et paranasaux chez les personnes exposées aux poussières de bois.

Cancérogènes selon l'ACGIH

Poussière de bois (CAS S.O.) A1 Cancérogène humain confirmé. A2 Suspecté d'être cancérigène pour l'homme.

Canada - LEMT du Manitoba : cancérogénicité

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Cancérogène humain confirmé. Suspecté d'être cancérigène pour l'homme.

Monographies CIRC. Évaluation générale de la cancérogénicité

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) 1 Cancérogène pour l'homme.

É.-U. Rapport du Programme national de toxicologie (PNCT) sur les

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Connus pour être un cancérogène humain.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne devrait pas causer des effets néfastes sur la reproduction et le développement.

Toxicité pour les organes cibles : exposition unique

Pas classé.

Toxicité pour les organes cibles : exposition répétée

Pas classé.

Danger par aspiration

Peu probable, en raison de la forme du produit.

Effets chroniques

L'exposition chronique aux poussières de bois peut entraîner une pneumonite, une toux, une respiration sifflante, de la fièvre et les autres signes et symptômes associés à la bronchite chronique. Les personnes atteintes d'une maladie préexistante ou ayant des antécédents d'affections de la peau, des reins, du foie, des voies respiratoires, des yeux ou du système nerveux courent un risque plus grand que la normale de subir les effets néfastes des opérations de travail du bois avec ce produit.

12. Information écologique

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Par contre, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la dégradabilité de ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Ce produit est insoluble dans l'eau.

Autres effets nocifs

Aucun autre effet nocif pour l'environnement (par exemple, le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, le potentiel de formation d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne ou le potentiel de réchauffement global) n'est attendu avec ce composant.

13. Élimination

Considérations sur l'élimination

Éliminer le contenu selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales. NE PAS FAIRE BRÛLER! La cendre peut être toxique et un déchet dangereux; les vapeurs de combustion peuvent être toxiques.

Réglementations sur l'élimination locale

Se débarrasser du contenant conformément aux exigences du gouvernement provincial.

Code de déchet dangereux

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer selon les réglementations locales. Ce produit doit être éliminé de manière sécuritaire (voir : Instructions sur l'élimination).

14. Information sur le transport

| | |
|--|--|
| TMD | Non réglementé comme marchandise dangereuse. |
| IATA | Non réglementé comme marchandise dangereuse. |
| IMDG | Non réglementé comme marchandise dangereuse. |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au Code IBC | Sans objet. |

15. Information réglementaire

Réglementations canadiennes Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPS et la FDS contient toutes les informations requises par le RPS.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, annexe 3)

Non répertorié.

Gaz à effet de serre

Non répertorié.

Réglementations sur les précurseurs

Non réglementé.

Réglementations internationales

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Convention de Stockholm | Sans objet. |
| Convention de Rotterdam | Sans objet. |
| Protocole de Kyoto | Sans objet. |
| Protocole de Montréal | Sans objet. |
| Convention de Bâle | Sans objet. |

Inventaires internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | Dans l'inventaire (oui/non)* |
|--------------------------|---|-------------------------------------|
| Australie | Australian Inventory of Chemical Substances (AICS) | Non |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Non |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC) | Non |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS) | Non |
| Corée | Existing Chemicals List (ECL) | Non |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Non |
| Philippines | Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire selon la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) | Oui |

* « Oui » signale que le produit satisfait aux exigences de l'inventaire administré par le ou les pays ayant compétence.

« Non » signale qu'un ou plusieurs composants du produit ne figurent pas dans l'inventaire ou sont autrement exemptés de l'inventaire administré par le ou les pays ayant compétence.

16. Information autres

| | |
|-------------------------------|---|
| Date d'émission | 04-28-2017 |
| Date de révision | 01-30-2019 |
| Version n° | 03 |
| Instructions spéciales | Si une génération de poussière de bois est prévue, lire les Sections 4, 7, 8 et 11. |

Avis de dénegation

Le Fournisseur ne peut pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles cette information et ses produits seront utilisés, qu'ils soient utilisés seuls ou en association avec des produits d'autres fabricants. Il incombe à l'utilisateur d'assurer des conditions sûres pour la manipulation, l'entreposage et l'élimination du produit. L'utilisateur assume tout risque et toute responsabilité en cas de perte, de dommage matériel ou de blessure résultant de l'utilisation incorrecte du produit. L'information de la fiche a été rédigée en se fondant sur les meilleures connaissances et expériences actuellement disponibles.